NATIONALE
KLIMAATCOMMISSIE
COMMISSION
NATIONALE CLIMAT

**Priorités de la Présidence Wallonne de la CNC pour 2025**

**Commission nationale Climat – Priorités de la présidence wallonne 2025.**

Cher.e.s membres de la Commission nationale Climat,

L'année 2025 s'annonce comme une année charnière pour notre action climatique collective, marquée par des dossiers cruciaux pour l'avenir climatique de la Belgique.

En tant que présidence wallonne de la Commission nationale Climat (CNC), nous avons l'honneur et la responsabilité de guider nos travaux dans cette période décisive. Cette présidence sera l'occasion d'œuvrer, avec vous, à renforcer notre coordination, à atteindre nos objectifs climatiques ambitieux et à garantir un avenir durable pour tous les citoyens belges.

Nous avons le plaisir de vous présenter les quatre priorités de la présidence wallonne pour cette année 2025 :

**1. Conclure un accord de *burden-sharing* équilibré, juste et efficace.**

Comme vous le savez, un nouvel accord de coopération, dit « burden sharing », doit être conclu entre l'État fédéral et les régions. Cet accord vise à répartir les efforts nécessaires pour atteindre les objectifs climatiques assignés à la Belgique par l'Union européenne, ainsi que les revenus de la politique climatique, et notamment ceux issus des systèmes ETS.

La solidarité entre les entités est au cœur de cet exercice. Chaque Région et l'État fédéral doivent assumer leur juste part de cet effort collectif.

Notre priorité sera de parvenir à une répartition des efforts climatiques et des revenus de la politique climatique qui soit :

- **équilibrée**, en prenant en compte les capacités de chaque entité ;
- **juste**, en veillant notamment à préserver la cohésion sociale et économique ;
- **efficace**, afin d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques assignés par l'Europe à la Belgique.

Pour y parvenir, la présidence wallonne de la CNC appuiera les discussions sur des éléments objectifs, notamment via une méthodologie claire et des indicateurs qui permettront d'objectiver les débats et de consolider un accord pragmatique et acceptable pour toutes les parties.

**2. Élaborer et finaliser le Plan social climat belge**

D'ici juin 2025, la Belgique devra notifier son Plan social climat à la Commission européenne. Ce plan représente une opportunité cruciale pour soutenir nos citoyens dans la transition énergétique, tout en limitant les impacts sociaux des nouvelles obligations climatiques, notamment l'extension du système ETS aux secteurs du bâtiment et des transports.

La présidence wallonne souhaite garantir une démarche ambitieuse et concertée. Elle veillera à coordonner efficacement les contributions des régions et du fédéral, afin de produire un plan globalement harmonisé qui réponde aux exigences du Règlement sur le fonds social climat.

**3. Notifier rapidement le Plan National Energie Climat à la Commission européenne.**

Le Règlement sur la gouvernance impose aux États membres de soumettre à la Commission européenne, au plus tard le 30 juin 2024, une version finale et mise à jour de leur Plan national énergie-climat (PNEC). Ce document est fondamental pour détailler les actions que la Belgique mettra en œuvre pour atteindre ses objectifs climatiques et énergétiques pour 2030.

À ce jour, la Belgique n'a pas encore transmis son PNEC définitif à la Commission européenne. Cela représente un retard significatif dans nos obligations européennes, qui pourrait affaiblir notre position et notre crédibilité.

Il est donc essentiel que les éléments manquants soient finalisés dans les plus brefs délais pour transmettre le PNEC belge à la Commission européenne.

**4. Finaliser la transposition de l'ETS.**

La transposition des différentes parties de l'ETS nécessite encore la formalisation de deux accords de coopération :

- Un accord pour le volet maritime ;
- Un autre pour l'extension de l'ETS aux secteurs du bâtiment et des transports (ETS2).

La présidence wallonne réactivera les travaux sur ces accords de coopération, qui avaient été interrompus par la précédente présidence de la CNC en raison de la période des affaires courantes.

---

Nous sommes à un moment décisif où la coordination et l'engagement de chacun seront indispensables pour faire avancer ces dossiers dans les délais impartis, tout en répondant aux attentes de la Commission européenne et des gouvernements des différentes entités.

L'année 2025 sera, j'en suis convaincu, une année de collaboration fructueuse, marquée par des avancées concrètes et des choix ambitieux. Ensemble, nous pouvons relever ces défis avec pragmatisme, solidarité et détermination.

Avec mes salutations les plus cordiales,

**Samuël Saelens – Président de la CNC.**